

Le 30 juillet 2020

Éoliennes: les opposants durcissent leur combat

Les associations et les élus qui dénoncent l'implantation «excessive» de champs d'éoliennes en France ont décidé de se regrouper pour porter leurs dossiers en justice et gagner en visibilité.

Par **Angélique Négroni**

Au lieu d'agir en ordre dispersé, elles font front commun. Dans leur combat contre les éoliennes qui, selon elles, défigurent en France nos paysages, des associations ont décidé de s'unir pour attaquer. Cette première démonstration de force est survenue le mois dernier. À la place de quelques bénévoles saisissant habituellement la justice, ce sont cette fois 165 associations qui ont ensemble déposé un recours. Toutes s'en sont prises à un document de portée régionale visant la Nouvelle-Aquitaine et qui renferme d'inquiétants objectifs.

Le *Sraddet* - car c'est son nom - indique qu'il faudra d'ici à 2030 multiplier par 2,5 la puissance éolienne terrestre dans cette région, laquelle compte déjà 600 mâts. «*Et on n'en veut pas davantage*», indique Jean-Louis Butré, le président de la Fédération environnement durable (FED), qui annonce la couleur. «*Comme chaque région va avoir un Sraddet, on attaquera dès qu'on le pourra ce document en nous rassemblant.*» Les associations de la Bourgogne-Franche-Comté ont d'ailleurs déjà mis sabre au clair. «*Dès que l'arrêté du préfet de région sera publié, on déposera un recours*», avertit l'un des responsables, Michel de Broissia.

Cette stratégie de se regrouper, sans incidence sur les suites judiciaires des dossiers, permet ainsi à ces anti-éoliens d'être plus visibles sur la scène médiatique. «*Car dire qu'on attaque un document régional, ça n'attire pas les foules, mais dire qu'il y a 165 associations frappant à la porte d'un tribunal, c'est plus porteur*», signale-t-on à la FED, où l'on cherche justement à braquer les projecteurs sur ces schémas régionaux.

Étendard écologique

Selon M^e Frédérique Cadro, spécialiste de la question, ces derniers n'ont rien d'innocents. *«Par exemple, les plans locaux d'urbanisme devront être compatibles avec leur contenu»*, dit-elle. *«Ces documents sont un véritable ticket d'entrée dans chaque territoire pour tous les promoteurs d'éoliens, ajoute-t-elle. En cas de recours contre un projet, ces derniers pourront s'en prévaloir pour obtenir gain de cause devant les juges.»* Or selon les associations, si ces feuilles de route sont appliquées à la lettre, ce sont des milliers de nouvelles éoliennes qui vont voir le jour en France. Après les régions du Nord qui affichent déjà complet, tout va dégringoler sur la tête des autres collectivités...

Pressentant alors que le rythme des batailles judiciaires ne va guère décroître, les associations se serrent les coudes. Leurs actions communes permettent également une répartition entre elles de frais juridiques, à chaque fois, élevés. *«Il va falloir se battre, car Emmanuel Macron va faire de l'éolien l'étendard écologique qui lui permettra de gagner des voix pour la prochaine présidentielle»*, prédit Jean-Louis Butré. Les propos rassurants du chef de l'État en janvier dernier, sont donc, pour lui, de l'histoire ancienne. À l'occasion d'une table ronde sur l'écologie, Emmanuel Macron avait ainsi indiqué avoir pris conscience du rejet de l'éolien par la population. Le mois suivant, en février, Élisabeth Borne, qui était encore sa ministre de la Transition écologique, avait renchéri. Devant des sénateurs, elle avait même eu des paroles fortes parlant de *«développement anarchique de l'éolien»* ou encore *«de saturation visuelle»*. Mais ensuite, en avril, le gouvernement avait publié la programmation annuelle de l'énergie qui fixe des objectifs d'ici à 2028 et qui prévoit plus du doublement de la capacité d'éolien terrestre. Une douche froide pour les adversaires des énergies électriques intermittentes.

Face à une guerre judiciaire soutenue qui risque d'être engagée, les associations qui protègent le patrimoine ont décidé de rejoindre les rangs de ces kyrielles de structures locales qui défendent, elles, les intérêts des riverains. *«Il faut faire cause commune, car il va y avoir trop de projets à combattre»*, estime Julien Lacaze, le président de Sites et Monuments. Pour la première fois, les principaux représentants de ces deux branches associatives ont en conséquence signé ensemble une lettre adressée au chef de l'État. Ensemble encore, ils ont été reçus à l'Élysée par des conseillers, le 9 juillet dernier. *«On les a alertés de l'existence de vraies tensions en France provoquées par le rejet massif des éoliennes»*, signale Julien Lacaze